

DECISION DE BUREAU N°2026-09

Séance du vendredi 10 juillet 2026

Le Bureau du syndicat mixte du Point Fort, convoqué le trois juillet deux mille vingt-six, s'est réuni le dix juillet deux mille vingt-six, à quatorze heures trente, dans les bureaux de Cavigny sis Hôtel Bled 50620 Cavigny, sous la présidence de M. Laurent PIEN, président.

Etaient présents : M. Pien, M. Avisse, M. Gilles, M. Follain, Mme Clément, M. Varin, M. Goulet, vice-présidents et Mme Quinette, membre de droit du Bureau.

Etaient excusés :

Objet : Tarif de prestation de traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR) à l'ISDND de Saint-Fromond

Vu l'article 5 des statuts du syndicat mixte du Point Fort,

Vu l'arrêté préfectoral n°25-044-NB du 7 mars 2025 portant autorisation environnementale d'exploiter une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) au bénéfice du syndicat mixte du Point Fort sur la commune de St-Fromond

Vu la délibération n°2026-17 donnant délégation au Bureau du syndicat mixte du Point Fort de définir et de modifier les tarifs de prestation de traitement des OMR et des DIB,

Considérant qu'il n'existe pas à ce jour de tarif pour la prestation de traitement d'ordures ménagères résiduelles,

Il est proposé d'établir un prix de prestation de traitement des ordures ménagères résiduelles à l'ISDND de Saint-Fromond de 135 € HT / t hors TGAP.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau syndical

DECIDE :

- d'appliquer la tarification ci-dessus indiquée pour la prestation de traitement d'OMR à l'ISDND de St-Fromond ; la TVA et la TGAP seront appliqués en sus, au taux en vigueur ;
- d'autoriser le Président à signer les conventions fixant les engagements des deux parties et les modalités d'acceptation et de traitement de ces déchets par le syndicat mixte du Point Fort à l'ISDND de St-Fromond.

Fait à Cavigny, le 10 juillet 2026

Le Président,
Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **17 JUL. 2026**

Mis en ligne le : **17 JUL. 2026**